LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grand Villeneuvois
l'espace de notre avenir

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOSSIER APPROUVÉ

PIÈCE N°4.1 : DOCUMENTS GRAPHIQUES DU REGLEMENT

PLAN 15 : Commune de SAINT-ETIENNE-DE-

Echelle : 1:5 000

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	12/02/2015	16/02/2018	

Le Président de l'Agglomération du Grand Villeneuvois

créham bkm

Limite communale
Limite des zones du règlement
Espace Boisé Classé
Emplacement réservé
Secteur de mixité sociale de l'habitat
Zone humide
Linéaire commercial protégé
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A ou N

Reculs minimaux des constructions aux abords des routes classées à grandes circulation dans les espaces non urbanisés

Reculs minimaux au titre de l'article L111-6 du CU
Marges de recul adaptée au titre de l'article L111-8 du CU

Eléments de patrimoine bâti et paysager identifiés et protégés

Patrimoines bâtis ou paysagers ponctuels
Patrimoines paysagers linéaires ou surfaciques
Parcs et jardins à préserver
Hameaux remarquables

Liste des emplacements réservés
Commune de Saint Etienne-de-Fougères

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
ER1	Amorce voie RD225	1 862 m²	Commune
ER2	Aménagement de desserte et de cheminement piéton	1 630 m²	Commune
ER3	Maintien visibilité le long RD 225	648 m²	Commune

DGFIP - Cadastre / mise à jour 2018